

03 oct 2003 -17:00

Appartient à [Conseil des Ministres du 3 octobre 2003](#)

Développement durable

Sur proposition de Mme Freya Van den Bossche, Ministre de l'Environnement, de la Protection de la consommation et du Développement durable, le Conseil des Ministres a approuvé deux projets d'arrêts royaux (*) concernant le Plan fédéral de Développement durable (2004-2008) et la Commission interdépartementale du Développement durable (CIDD).

Sur proposition de Mme Freya Van den Bossche, Ministre de l'Environnement, de la Protection de la consommation et du Développement durable, le Conseil des Ministres a approuvé deux projets d'arrêts royaux (*) concernant le Plan fédéral de Développement durable (2004-2008) et la Commission interdépartementale du Développement durable (CIDD).

Le premier projet prolonge de trois mois la procédure de préparation du 2e Plan fédéral de Développement durable (2004-2008). Cette prolongation permettra de poursuivre l'exécution du premier Plan fédéral, de réécrire l'avant-projet de Plan en fonction des spécifications comprises dans la Déclaration gouvernementale et d'y donner un contenu plus concret. Le second projet porte réforme à la Commission Interdépartementale de Développement durable. Le but de cette réforme est triple :- intégrer les cellules développement durable - encore à créer - de chaque administration, dans le travail et la prise de décision de la CIDD ;- consolider le savoir-faire acquis des administrations engagées dans le processus du développement durable depuis quatre ans et impliquer les administrations au travail futur de la CIDD ;- veiller, via la proposition de réforme de la CIDD, à élargir la portée de l'avant-projet de Plan, afin de pouvoir commencer l'exécution des actions du nouveau Plan (2004-2008) dès le début 2005. (*) - projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 19 septembre 2000 portant fixation du Plan fédéral de Développement durable 2000-2004.- projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 1er décembre 1998 portant fixation des règles générales relatives à l'organisation et au fonctionnement de la Commission interdépartementale du Développement durable.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe